JOURNAL de l'APESS

Nr. 20 **Janvier 1995**

Spécial Assemblée Générale du 16.2.95

Association
des
Professeurs de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur
du Grand-Duché de Luxembourg

Assemblée Générale: Invitation et Ordre du jour.... 5
Résolutions..... 6
Info APESS 7
Accès aux grades de substitution..... 10
Revue de presse..... 12

Votre adresse bancaire:
1, Place de Metz

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Composition du Bureau

René KAYSER, président
Professeur à l'AL
9, rue A. Liesch
L - 1937 Luxembourg

Michel HILD, vice-président
Professeur au LHCE
30, rue du Schlewenhof
L - 3366 Leudelange

Michel POLFER, secrétaire
Professeur au LTEtt
Grondwee 51
L - 9045 Ettelbrück

Charles HILD, trésorier
Professeur au LRSL
3, rue A. Lincoln
L - 8333 Olm

Editions APESS

Carlo FELTEN
Professeur au LCD
17, rue Muller-Fromes
L- 9261 Diekirch

Conseil Supérieur de l'Education Nationale

Marianne DELAGARDELLE
Professeur au LCD
26, rue P. Olinger
L - 9264 Diekirch

Membres du Comité Central

André BAULER, LN
Marc BERNARD, LTML
Paul DIDIER, LTECG
Robert DONDELINGER, LTEtt
Edmond GOERGEN, LGL
Jean-Paul Gedgen, LTNB
Fernand HAUER, LCE
Vic JOVANOVIC, LMRL
Norbert KEUP (chargé de mission)
François KRANTZ, LTC

Carine LEPAGE, LTB
Robert OTH, LGE
Marc PESCH, LGL
Paul RECKEL, CUL
André Scheuer, LCE

Marthe THILL, LTMA
Gérard TRAUSCH, AL
Léon WEIS, LRSL

EDITORIAL

Ces derniers temps, les rumeurs concernant un remaniement dit qualitatif de la tâche des professeurs se font de plus en plus obstinées et prennent de jour en jour des contours plus précis. Il est un fait connu que l'infrastructure scolaire est en train de prendre des proportions énormes dans le budget du MEN, ainsi qu'une multitude d'activités pseudo-scolaires. Par ailleurs, un paquet touffu de dépenses provenant des secteurs de la Santé publique, du Social et des Batiments publics a été transféré vers l'Education nationale et en grève le budget. Conclusion du MEN: Il faut, pour remettre le navire à flot, faire des économies et, selon certaines rumeurs qui circulent, on les ferait en redéfinissant (= en augmentant) la tâche des professeurs. Fin mot de l'histoire: La fameuse réforme qualitative ne serait-elle en définitive qu'un euphémisme pour faire gruger aux professeurs une réforme quantitative? On peut aisément imaginer les répercussions qu'une telle mesure aurait non seulement sur le climat dans les différents établissements, mais aussi sur le nombre des jeunes stagiaires à recruter. Bien sûr, l'APESS restera vigilante et, si le jour fatidique devait se présenter, elle n'hésitera pas une seconde à défendre avec tous les moyens légaux à sa disposition le statut du professeur tel qu'il s'est développé dans la société luxembourgeoise.

On n'en est pas encore là, heureusement! En ce moment-ci, où les professeurs voient en tant qu'enseignants leurs conditions de travail menacées de détérioration, mais aussi en tant que fonctionnaires leurs acquis sociaux remis en question, une ADUSE active et bien portante est plus que jamais indispensable aux côtés de l'APESS. C'est pourquoi notre syndicat ne peut qu'inviter tous ses membres à soutenir par leur vote, lors des élections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics au mois de mars, les candidats se présentant sur la liste de l'ADUSE.

René Kayser
président de l'APESS

APESS a.s.b.l. Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur

Le comité central de l'APESS invite tous les membres de l'Association à prendre part à la prochaine

ASSEMBLEE GENERALE de l'APESS

qui aura lieu le

jeudi 16 février 1995
à 14.30 hrs
au Lycée Michel-Rodange

Luxembourg

Ordre du jour

1. Mot d'introduction du Président;
2. Rapport du Secrétaire sur l'Assemblée Générale ordinaire du 24 février 1994 (cf. JOURNAL No 18, juillet 1994 p. 12-14);
3. Rapport d'activité du Président; Discussion;
4. Rapports des Trésoriers et des Réviseurs de caisse;
5. Décharges à donner aux Trésoriers et au Comité Central par l'Assemblée;
6. Rapport sur la "Formule de Placement APESS";
7. **Informations détaillées concernant les projets du MEN visant à augmenter le volume de notre tâche;**
8. ADUSE: Elections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics;
9. Discussion et vote des résolutions;
10. Cotisation (première année gratuite pour les stagiaires);
11. Divers; Verre de l'amitié.

Le Comité Central rappelle que, conformément à l'art. 22 des Statuts, toute proposition ou question intéressant l'APESS et destinée à être mise à l'ordre du jour de l'Assemblée doit être signée par un vingtième des membres et adressée au Président au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée (c.-à-d. pour le 2 février au plus tard).

Résolutions proposées par le Comité Central de l'APESS pour l'Assemblée Générale du 16. 2. 1995

Les membres de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur réunis en Assemblée Générale ordinaire à Luxembourg le 16 février 1995

découvrent	que les statistiques récentes livrées par le MEN lui-même révèlent l'échec des réformes visées;
constatent	que les réformes en cours depuis quelques années dévorent des budgets de plus en plus importants;
regrettent	que de nombreuses dépenses du secteur de la Santé, du secteur Social et du secteur des Batiments publics viennent gonfler le budget de l'Education nationale;
refusent	d'assumer la responsabilité d'une mauvaise gestion budgétaire au niveau du ministère de l'Education nationale;
s'opposent radicalement	à toute tentative de rétablir l'équilibre budgétaire au détriment des seuls professeurs;
refusent catégoriquement	une réforme soi-disant qualitative de la tâche du professeur qui entraînerait une nette détérioration de nos conditions de travail et de nos acquis sociaux;
revendiquent au contraire	que les efforts supplémentaires imposés aux professeurs soient honorés à leur juste titre comme ceci est le cas pour d'autres catégories de fonctionnaires;
exhortent le MEN	à adapter le nombre de stagiaires aux besoins réels de l'école de demain et surtout de celle d'aujourd'hui; à établir enfin un plan de recrutement raisonné et prévoyant;
s'opposent formellement	à l'érosion lente mais continue du principe de base de la péréquation des pensions qui entraîne une dépréciation morale et matérielle de la situation des collègues retraités.

INFO - APESS Nr. 13

6 décembre 1994

Communiqué de l'Intersyndicale

En prévision de l'entrevue du 16 décembre avec le MEN, les syndicats des professeurs des enseignements secondaire et secondaire technique réunis dans l'Intersyndicale doivent constater que jusqu'à présent le "dialogue" - tel qu'il avait été convenu avec le ministre - n'a pas eu lieu. En effet, force est de constater que:

- Les syndicats n'ont été impliqués d'aucune manière dans la préparation du projet concernant la création d'assistants pédagogiques.

- La nouvelle version de l'instruction ministérielle du 25 juin 1993, qui devait être amendée suite aux discussions entre le MEN et l'Intersyndicale, n'est jamais parvenue ni pour avis, ni même pour information, à l'Intersyndicale.

- Les syndicats n'ont pas été consultés au sujet de la nouvelle réglementation concernant la fin du 1er semestre dans l'EST (fin du semestre le 4 février, conseils de classe seulement le 21 février).

- La documentation sur les projets du MEN quant à la réforme du stage pédagogique, promise pour la mi-novembre, n'est toujours pas parvenue à l'Intersyndicale.

- L'entrevue avec le MEN, prévue pour la mi-novembre, n'aura lieu que le 16 décembre.

Pour ces raisons et vu les récentes déclarations du ministre des Finances sur l'impossiblité de financer à l'avenir le recrutement de personnel enseignant qualifié en nombre suffisant, l'Intersyndicale demandera lors de cette entrevue de la part du MEN:

1. Un engagement clair que le gouvernement actuel ne procédera ni à une détérioration des conditions de travail ni à une augmentation de la tâche des enseignants luxembourgeois.

2. Une prise de position claire sur la politique future du gouvernement actuel en matière de recrutement de personnel enseignant qualifié.

3. Le retrait du projet sur la création d'assistants pédagogiques dans sa forme actuelle.

4. L'adaptation du régime des vacances et congés scolaires aux régimes semestriel et trimestriel.

L'Intersyndicale ne manquera pas d'informer tous les enseignants sur les résultats de cette entrevue dont dépendra le climat des relations futures entre l'Intersyndicale et le MEN.

Communiqué de l´APESS concernant la réunion de l'Intersyndicale avec le MEN du 16. 12 1994

Info-APESS Nr. 14 du 19 décembre 1994

Die Klarsprache des Ministeriums

Am Freitag, dem 16. Dezember fand wie vereinbart eine Unterredung zwischen dem MEN und der Intersyndicale statt. Bereits im Vorfeld hatten die Gewerkschaften eine Reihe von konkreten Fragen formuliert und veröffentlicht (siehe INFO-APESS No. 13), auf die man vom MEN eine eindeutige Antwort erwartete. Unter anderem verlangte die Intersyndicale eine klare Stellungnahme zur zukünftigen Entwicklung der Arbeitsbedingungen und der Arbeitszeit der luxemburgischen Professoren. Außerdem verlangte sie die Zurücknahme der unausgegorenen und mit den Gewerkschaften in keinerlei Weise abgesprochenen oder auch nur diskutierten Einführung des sogenannten *´Assistant Pédagogique´* .

Das Klima der Unterredung kann nur als wenig freundlich bezeichnet werden. Der streckenweise aggressive bzw. herablassende Ton ließ vermuten, daß dem Minister und einigen seiner Mitarbeiter nur mehr wenig an einem konstruktiven Dialog mit den Gewerkschaftsvertretern zu liegen scheint.

So wurde seitens des MEN schlicht und einfach erklärt, die Einführung des Assistant Pédagogique sei ein für alle Mal beschlossene Sache. Den Einwänden der Gewerkschaften - und seien sie noch so berechtigt- wurde nicht einmal ein Hauch von Aufmerksamkeit gezollt.

Wichtig war jedoch vor allem etwas anderes. Die Äußerungen des MEN ließen klar erkennen, daß die politisch Verantwortlichen unter dem Deckmantel einer <<Réforme qualitative de la tâche>> nichts anderes planen als eine Verschlechterung unserer Arbeitsbedingungen ! Überdies wurde deutlich, daß diese <<Réforme qualitative de la tâche>> in engem Zusammenhang mit dem ebenso berühmt-berüchtigten wie nebulösen Konzept der Autonomie der einzelnen Schulgebäude zu sehen ist. Diese Autonomie scheint jedenfalls - wiederum ohne jede Absprache mit den Gewerkschaften - bereits beschlossene Sache zu sein. Jetzt endlich sollte auch dem Autonomiebegeistertsten klar werden, wohin die Reise geht.

Um es mit anderen Worten noch einmal zu sagen: Im Unterrichtsministerium werden ohne jede Information geschweige denn Dialog mit den Betroffenen und ihren Gewerkschaften Pläne geschmiedet, die nicht nur unsere konkreten Arbeitsbedingungen sondern auch die Zugehörigkeit unseres Berufes zum Öffentlichen Dienst sowie die Existenz der öffentlichen Schule in ihrer bisherigen Form in Frage stellen.

Am nächsten Donnerstag wird die Intersyndicale in den Räumlichkeiten der APESS zusammenkommen, um die negative Bilanz dieser Unterredung mit dem MEN zu ziehen, die weitere Vorgehensweise abzusprechen sowie gegebenfalls konkrete gewerkschaftlichen Maßnahmen zu beschließen.

Eines steht jedenfalls fest: die APESS wird das bisher vom MEN inszenierte Katz- und Mausspiel nicht länger mitspielen. Die APESS wird mit allen ihr zu Gebote stehenden Mitteln gegen eine Verschlechterung der Situation der öffentlichen Schule kämpfen. Notfalls wird sie auch nicht davor zurückschrecken, die dringend notwendige Diskussion über die Abgründe der momentanen Schulpolitik auf altbewährte Weise wieder in die breite Öffentlichkeit zu tragen.

Le bureau de l´APESS

Marc Fischbach a reçu l'Intersyndicale des enseignants

Conformément aux engagements pris lors de la rentrée scolaire, le ministre de l'Education nationale, Marc Fischbach vient de recevoir l'Intersyndicale des enseignants pour leur soumettre des propositions quant aux modalités de collaboration sur un certain nombre de dossiers actuellement en préparation.

L'élaboration de la réforme du stage pédagogique entrant dans sa phase terminale, le ministre a soumis aux syndicats un questionnaire reprenant les points essentiels ayant fait l'objet de demandes d'approfondissement et de complément de réflexion lors du précédent tour de consultation, avec prière de se prononcer jusqu'à la mi-janvier 1995.

En ce qui concerne l'évaluation des réformes scolaires que le ministre avait jugée indispensable dès la mise en place de celles-ci, un document qui servira de base aux travaux à mener au sein d'un groupe mixte a été remis à l'Intersyndicale. Les travaux de ce groupe tout comme ceux du groupe „passage primaire-secondaire" débuteront dès janvier 1995 afin que les résultats et conclusions puissent être soumis pour décision au ministre dans les meilleurs délais.

Le plan pluriannuel de recrutement a également fait l'objet d'un échange de vues approfondi. Marc Fischbach a informé l'Intersyndicale que le volume des demandes de personnel enseignant, notamment dans le postprimaire, ainsi que les effets d'une gestion rigoureuse au sein des établissements scolaires, permettent de conclure que la réalité de la demande en personnel enseignant ne coïncide pas avec les besoins calculés sur des bases théoriques. Le ministre est déterminé à affiner les outils et données de planification dans les mois à venir afin que le groupe afférent, auquel est invité à se joindre l'Intersyndicale, puisse entamer ses travaux dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, le ministre a évoqué la situation des chargés de cours actuellement en service. Comme le problème est complexe en raison de la diversité des statuts et des situations, l'Intersyndicale a été invitée à réfléchir également sur la question.

Marc Fischbach a évoqué aussi la „redéfinition qualitative de la tâche de l'enseignant" telle qu'elle est inscrite dans le programme gouvernemental et il a souligné que celle-ci est intimement liée aux questions relatives à la qualité de l'enseignement et aux besoins en personnel enseignant.

Réunion
Intersyndicale - MEN
du 16.12.1994

← Version MEN

L.J. 21/12/94

Version
Intersyndicale

↓

L.J. 24/12/94

Intersyndicale des Enseignants: Gegendarstellung

Am 22. Dezember trafen sich die Gewerkschaftsvertreter der Intersyndicale, um die Bilanz der seit der Protestversammlung vom 27. 11. 93 mit dem Unterrichtsminister (MEN) geführten Gespräche zu ziehen. Im Mittelpunkt stand dabei vor allem die letzte Unterredung vom 16. 12. 94, zu welcher der Minister sich veranlaßt sah, eine einseitige und unvollständige Pressemitteilung zu veröffentlichen. Im Gegensatz zur Darstellung des Ministeriums kamen die Vertreter der Gewerkschaften zu folgenden Schlußfolgerungen :

- Weder in der erwähnten, noch in den vorherigen Zusammenkünften wurden seitens des MEN konkrete Aussagen zu den Hauptanliegen der Gewerkschaften gemacht.
- Der Minister versuchte vielmehr, die Intersyndicale mit nichtssagenden Allgemeinplätzen abzuspeisen und für eigene Ziele einzuspannen.
- Wiederholt wurden gegebene Versprechen seitens des MEN nicht eingelöst. So wurden z. B. bis heute die versprochenen Unterlagen über die Schulorganisation und die geplante Reform des « stage pédagogique » sowie die geplante Reform des paramedizinischen Unterrichts den Lehrergewerkschaften nicht vorgelegt.
- Seitens des MEN wurden wichtige Neuerungen ohne jede Information, geschweige denn Absprache, mit der Intersyndicale durchgesetzt. Zu nennen wäre z.B. die Schaffung der Funktion eines sog. „assistant pédagogique", dessen Aufgaben im krassen Gegensatz zu seinem Titel stehen. Diese Vorlage wird daher von den Gewerkschaften in dieser Form einhellig abgelehnt. Ähnlich verfuhr der Minister im Vor- und Grundschulbereich bei der Ausarbeitung der Modalitäten, nach denen die Integration von Problemkindern zu geschehen hat.
- Schließlich ist hervorzuheben, daß wichtige Themen, wie die Reform des „stage pédagogique" der Professoren oder die Reform der Lehrerausbildung im Vor- und Grundschulbereich, zu denen die Gewerkschaften in den letzten Jahren bereits konkrete Vorstellungen entwickelt hatten, immer wieder auf die lange Bank geschoben werden.
- Zu den in der Regierungserklärung angesprochenen Absichten der jetzigen Koalition, wie z.B. der „redéfinition qualitative de la tâche des enseignants" oder der „autonomie des établissements scolaires" blieb der Minister bislang der Intersyndicale jede verbindliche Aussage schuldig.

Die Intersyndicale stellt fest, daß es trotz sporadischer Gespräche zwischen dem Unterrichtsminister und den Gewerkschaftsvertetern bisher weder zu einem echten Dialog noch zu Verhandlungen gekommen ist. •

AIP - APESS/ADUSE - FEDUSE - Ens./CGFP - SEST - SEW/OGBL - SNE/CGFP - SNESS

Accès aux grades de substitution

Règlement grand-ducal du 30 avril 1987 fixant les conditions et modalités selon lesquelles les fonctionnaires de la carrière supérieure de l'enseignement peuvent accéder aux grades de substitution prévus à l'article 22, section VII de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 22, section VII de la loi modifiee du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

Vu l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Fonction publique et de Notre Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Chapitre I: Généralités

Art. 1er. S'il remplit les conditions prévues par le présent règlement le fonctionnaire de la carrière supérieure de l'enseignement, désigné dans le présent règlement par enseignant, peut, sur sa demande, accéder au grade de substitution prévu pour sa carrière tel qu'il est défini à l'article 22/VII/a de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, désignée ci-après par «loi de base».

Art. 2. Le nombre maximum d'enseignants pouvant figurer aux grades de substitution est limité à dix pour-cent de l'effectif total de la carrière supérieure de l'enseignement.

La disposition de l'alinéa précédent ne s'applique pas aux fonctionnaires de cette carrière appelés à exercer une fonction dirigeante définie à l'article 22/VIII/b de la loi de base susmentionnée.

Art. 3. Si, en application des dispositions de l'article 6 ci-après, des enseignants attachés à une administration ou à un ministère autre que celui de l'Education nationale et de la Jeunesse bénéficient d'un grade de substitution, le contingent de 10% est augmenté en conséquence.

Chapitre II: Conditions d'accès à un grade de substitution

Art. 4. Le postulant d'un grade de substitution doit au moment de l'introduction de sa demande:

1. se prévaloir, abstraction faite de sa tâche normale, d'une collaboration régulière de cinq années au moins notamment à l'une des activités suivantes:
   — activités d'une commission nationale de programme;
   — activités d'une commission d'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage;
   — activités du conseil national de stage ou du stage pédagogique;
   — activités parascolaires ou périscolaires de l'établissement auquel il est affecté;
2. avoir atteint le dernier échelon du grade correspondant à sa fonction.

Art. 5. Si le nombre de candidats qui remplissent les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus est supérieur au nombre autorisé par les dispositions de la loi de base et du présent règlement, le grade de substitution est attribué aux candidats les plus âgés.

Art. 6. Les professeurs-attachés, les inspecteurs de l'enseignement primaire-attachés, les professeurs attachés à la direction d'un etablissement scolaire et déchargés à cette fin d'une demi-tâche d'enseignant au moins ainsi que le président du conseil d'administration et les administrateurs des departements du Centre universitaire peuvent acceder à un grade de substitution même s'ils ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus.

Art. 7. Les enseignants titulaires d'un doctorat de troisième cycle, d'un doctorat d'Etat ou d'un titre reconnu equivalent par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse ainsi que les enseignants qui, avant leur entrée dans l'enseignement pouvaient se prévaloir d'une pratique professionnelle de trois années au moins rentrant dans la spécialité de leurs études, peuvent accéder à un grade de substitution même s'ils ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus, a condition toutefois de collaborer à des travaux de recherche ou d'élaboration de programmes.

Art. 8. L'enseignant en service, bénéficiant d'un grade de substitution en application des dispositions des articles 6 et 7 du présent règlement, qui n'exerce plus la fonction ou qui ne collabore plus aux travaux qui lui ont valu cette promotion, est classe de nouveau dans le grade atteint avant la substitution. Ce classement prend effet le premier jour du mois qui suit la cessation de l'exercice de sa fonction.

Art. 9. Le nombre total de fonctionnaires bénéficiant d'un grade de substitution en application des dispositions des articles 6 et 7 ci-avant ne peut dépasser un quart du contingent total réservé à l'enseignement conformément aux dispositions de l'article 2 ci-dessus.

Le nombre de fonctionnaires accédant au cours d'une même année à un grade de substitution en application des dispositions des articles 6 et 7 ne peut être supérieur à la moitié du nombre de promotions à effectuer au cours de cette même année.

Chapitre III: Procédure

Art. 10. Les candidatures à un grade de substitution doivent être adressées par écrit et par voie hiérarchique au ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse dans les délais fixés chaque année par celui-ci.

Les demandes des candidats à un grade de substitution en application des dispositions des articles 4 et 7 ci-dessus doivent être accompagnés d'un avis dûment motivé du directeur de l'établissement dans lequel le candidat exerce sa tâche principale. Copie de l'avis est transmise au fonctionnaire intéressé qui peut prendre position par écrit dans un délai de huit jours.

Art. 11. Il est institué auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse une commission de cinq membres dont la mission consiste à examiner si les candidats à un grade de substitution remplissent les conditions énumérées aux articles 4, 6 ou 7 ci-dessus.

La commission est composée de trois représentants du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, du président du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire ainsi que du président du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique.

Les membres de la commission sont nommés par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse qui désigne le président. Un secrétaire administratif est adjoint à la commission.

Art. 12. Les membres de la commission et le secrétaire sont tenus de garder le secret sur les délibérations et les informations qui leur ont été fournies dans l'accomplissement de leur mission.

Art. 13. Les demandes en obtention d'un grade de substitution introduites conformément aux dispositions du présent règlement, sont centralisées au secrétariat de la commission.

La commission recueille tous les renseignements et se fait communiquer tous les documents et éléments d'information qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Art. 14. Sur base des pièces communiquées et, le cas échéant, des renseignements recueillis, la commission établit un avis sur l'admissibilité de chaque candidat à un grade de substitution.

Art. 15. Le président de la commission fait parvenir au candidat une copie de l'avis qui le concerne. Le candidat peut dans les quinze jours après réception de la notification de l'avis, faire parvenir à la commission ses observations au sujet de l'avis émis.

Art. 16. Les avis, accompagnés le cas échéant de la prise de position des candidats, sont transmis au ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse qui procède à la désignation des fonctionnaires pouvant accéder aux grades de substitution.

Chapitre IV: Mesure transitoire

Art. 17. Aussi longtemps qu'en application de l'article V, paragraphe 4, de la loi de base, le nombre de candidats à un grade de substitution ayant atteint le dernier échelon du grade correspondant à leur carrière est inférieur au nombre autorisé en application des dispositions des articles 2, 4 et 9 du présent règlement, le grade de substitution peut être attribué à des candidats ayant atteint l'avant-dernier échelon de leur grade.

Art. 18. Le présent règlement entre en vigueur le 1er mai 1987.

Art. 19. Notre ministre de la Fonction publique et notre ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui est publié au Mémorial.

Château de Berg, le 30 avril 1987.

Jean

Revue de presse

Gestern vormittag auf Kirchberg

Besuch im Schulcontainer

L.W. 15/11/94

Unterrichtsminister Marc Fischbach hatte die Presse in die provisorische Annexe der hauptstädtischen Handwerkerschule eingeladen

(MaG) – Rund 650 Schüler des postprimären Unterrichts werden zur Zeit im Großherzogtum in 46 sogenannten Containerklassen unterrichtet. Was ist eine Containerklasse, was halten Professoren und Schüler von diesen provisorischen Unterkünften und warum muß eigentlich in mobilen Lehrzimmern Schule gehalten werden? Auf diese drei Fragen bekam die Luxemburger Presse gestern vormittag eine Antwort. Bei einem Besuch in der Containerschule auf dem Gelände des „Institut supérieur de technologie" (IST) auf Kirchberg, dort wo täglich 150 Schüler des „Lycée technique des arts et métiers" (LTAM) dem Unterricht folgen, gaben Unterrichtsminister Marc Fischbach und LTAM-Direktor Norbert Jacobs Aufschluß über den Schulbetrieb in der provisorischen Annexe der Handwerkerschule.

Hoher Besuch im provisorischen Klassenzimmer

(Photos: Anouk Antony)

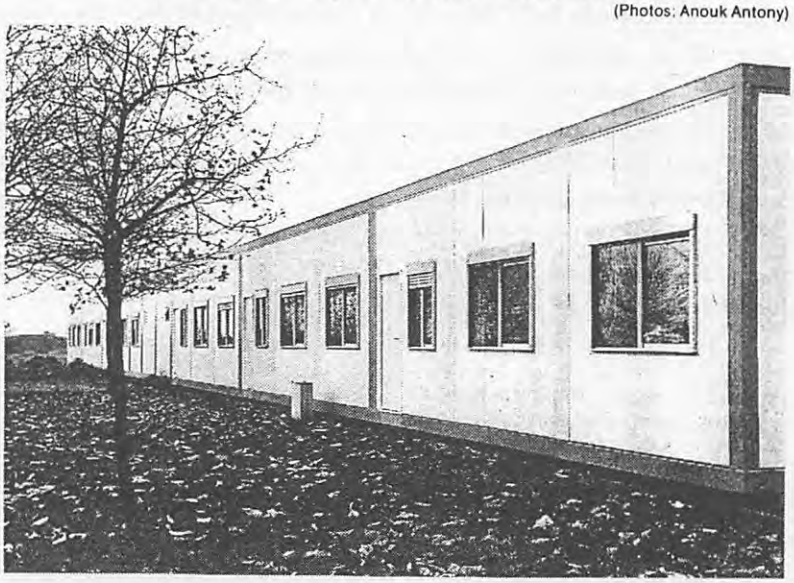

Die neben dem „Institut supérieur de technologie" gelegene Containerschule

Umbau und steigende Schülerzahlen

Das Errichten der zwölf Containerklassen habe sich angesichts der umfangreichen Umbauarbeiten im LTAM aufgedrängt, betonte Direktor Norbert Jacobs, der auch auf die steigenden Schülerzahlen in seiner Lehranstalt hinwies. Momentan besuchen 1500 Schüler das LTAM. Was die Bereitschaft der Schüler angeht, das Muttergebäude zu verlassen und in die Container umzuziehen, so betonte der Direktor, daß sich bei einer von der Direktion durchgeführten Umfrage, die Mehrheit der Schüler freiwillig für den Umzug meldeten. Letztendlich sei auf Direktionsebene beschlossen worden, etwa 250 Schüler der Unterstufe (6e, 8e und 9e) auf Kirchberg unterzubringen.

„Nur eine Not- und Übergangslösung"

Unterrichtsminister Marc Fischbach wehrte sich entschieden gegen den Vorwurf, Luxemburg entwickle eine regelrechte „Containerkultur". Dabei wies der Minister mehrmals darauf hin, daß der Unterricht in Containern stets als Not- und Übergangslösung anzusehen sei. In seiner weiteren Rede hob der Minister u.a. die zweckmäßige Einrichtung der Containerklassen hervor, die keineswegs mit herkömmlichen Blechbuden zu vergleichen seien. Schließlich koste ein mobiler Containerklassenraum rund 1,5 Millionen Franken.

Abschließend hoffte der Minister auf die rasche Verwirklichung der verschiedenen Modernisierungs- und Umbauprojekte, die zur Zeit in den einzelnen Gebäuden des postprimären Unterrichts durchgeführt werden bzw. in Planung sind. In diesem Zusammenhang wünschte sich Marc Fischbach insbesondere ein Umdenken in den Reihen der staatlichen Bautenverwaltung.

Professoren und Schüler zufrieden

Zufrieden mit ihrer neuen Unterkunft auf Kirchberg sind offensichtlich die Schüler. Die meisten erklärten im Gespräch mit den Journalisten, ihnen gefalle eigentlich die Containerklasse besser als ihr jeweiliger Klassensaal auf Kirchberg. Die Professoren lobten vor allem die Atmosphäre ihres neuen Arbeitsplatzes. Die Infrastruktur vereinfache den Kontakt zu den Schülern und erleichtere beispielsweise die Kontrolle während der Pausen.

t 26/11/94

Der Containerkult

Seit einer Woche sind die Luxemburger um eine wichtige Erkenntnis reicher. Schulcontainer sind nämlich, laut Minister Fischbach und seiner Gefolgschaft, das „nec-plus-ultra" des zeitgemäßen Unterrichts. Gelobt wurden während eines pompös angelegten Medienspektakels folgende, bis zu diesem Zeitpunkt nicht bekannte, Eigenschaften der modernen Stahlbaracken: die Qualität des Materials („Blechbude" ist nicht gleich „Blechbude"); der Preis (1,5 Millionen pro Container); die Lage unmittelbar im Grünen (Hoffen wir nur, daß es nie regnet); die unwahrscheinlich gute Atmosphäre im Stahlbehälter sowie zu guter Letzt der Kontakt zwischen Schülern und Lehrpersonal (der jetzt endlich dank der Container zustande kommen kann.)

Ich verstehe nicht, wie es möglich ist, daß in unserer Demokratie die Medien einen derartigen Quatsch, ja eine derartige Anmaßung ohne Kommentar wiederkäuen. Noch bedenklicher allerdings stimmt mich die unbekümmert naive Haltung jener „Kolleginnen" und „Kollegen" aus dem LTAM, die ohne weiteres Nachdenken im ministeriellen Schwank mitspielen. Wäre nämlich alles wahr, was uns Minister Fischbach und LTAM-Direktor Jacobs vorschieben, dann müßte sich nach soviel Lobgesang folgende Frage geradezu aufdrängen:

Warum hat in der Luxemburger Wohlstandsgesellschaft nicht jeder Schüler das Recht, in einem Schulcontainer zu sitzen? Am Geld kann es doch nicht liegen, denn rechnen wir einmal nach:

In einem durchschnittlich großen Lyzeum gibt es 60 Zimmer. Würde das gesamte Gebäude abgerissen und durch nebeneinander, ineinander und übereinander gestapelte Container ersetzt, so würde das etwa 100 Millionen pro Schule ausmachen. Ein Pappenstiel im Vergleich zu den 3,5 bis 4 Miliarden Franken, welche z.B. allein für den geplanten Schulcampus „Geesseknäppchen" anberaumt sind. Für die gleiche Geldmenge, die unsere Minister in den „Geesseknäppchen" stecken wollen, kann man alle Lyzeen des Landes abreißen und durch Stapel neuer Supercontainer ersetzen. Alle wären sie glücklich: die Schüler, weil sie im Grünen sitzen; die Professoren weil sie jetzt endlich den lang herbeigesehnten Kontakt mit den Schülern pflegen können; der Unterrichtsminister, weil er alle Schulen des Landes neu einweihen darf, und nicht zuletzt der Finanzminister, da er jetzt das eingesparte Geld für wichtige Dinge ausgeben kann.

Ich wage noch einen Vorschlag (auch auf die Gefahr hin, als meinungshabender und meinungsäußernder Staatsbeamter bei Minister Santer in Ungnade zu fallen):

Warum reißt man nicht das unästhetische Gebäude, 29, rue Aldringen ab und setzt unseren Unterrichtsminister mitsamt seinen Räten und sonstigen Gehilfen in Blechbuden? Ja, warum werden hier in Luxemburg eigentlich noch Häuser aus Ziegeln und Holz gebaut, wenn man doch so gediegen und billig in Konservendosen aus Blech und Plastik wohnen kann?

P.S.: Wieso hat in dieser Sache die Elternvereinigung FAPEEPP noch nichts unternommen? Gibt es sie nicht mehr?

Michel Hild
Professor am LHCE

L.W. 7/1/95

Container-Syndrom

Eisen Här Schoulminister huet um „Hei elei" vu „Containerkulturen" geschwat. Bei sou pseudointellektuelle Wierder hu mir d'Impressioun, hie géif de Geck mat eis maachen. Et wäer villäicht besser, mol an all Schoul nofroen ze goen, op d'Containeren och iwwerall sou beléift si, wéi de Minister dat gäeren hätt. Wann een de Minister an eenzelne gebriefte Proffe gleeft, dann as an de Stader Containere jo anscheinend alles an der Rei.

Wann et am héijen Norde reent, versteet een dem Prof säi Wuert nit méi; et gin dräi Coursë matenee gehalen, an zwar eisen, an dee vun der Klass rechts an der lénks vun eis. D'Prüfunge mussen an der Jacket a mat den Händche geschriwwe gin, an et muss ee vun Zäit zu Zäit d'Füllfieder vum Blad hiewen, soss kënnt se mol ufréieren. Souvill zu eise Containeren. Et wäer nët schlecht, wann den Här Fischbach sech am Wanter an d'Éisléck beméie géif, fir déi schéin a modern Containeren am Norden ze besichen. An iwwerhaapt, wann déi wiirklech sou modern a flott solle sin, firwat huet eisen Här Minister dann nët scho längst säi Büro an engem Container installéiert? Mir bezéie gäeren Äeren duerch an duerch geheizte Büro an der Aldringer Strooss.

Mir hoffen awer nach ëmmer, datt de Minister endlech decidéiert, de Wolzer Lycée auszebauen, an datt d'Baggeren demnächst d'Fellementer aushiewen.

Entretemps, bleiwe mir éwer bei folgender Feststellung: „Ce n'est que le provisoire qui dure . . ."

D'Container-Victime vu Wolz
(42 Ënnerschrëften)

Forum national de la formation professionnelle

Marc Fischbach plaide en faveur d'une «école nouvelle»

L.W. 10/12/94

«... des canons académico-scolaires d'évidence surannés»

Toujours dans le contexte de son allocution, le ministre a estimé que «la vie contemporaine demande des femmes et des hommes ouverts, prêts à changer de métier, capables d'apprendre tout au long de leur vie, de prendre en charge eux-mêmes leur formation permanente». Un état de fait qui, selon lui, aura pour conséquence d'effacer peu à peu la distinction entre la formation à l'école et la formation permanente. «Il n'y aura plus un temps pour les études et un temps pour le travail. Et il n'y aura plus un lieu pour le travail et un lieu pour les études», a-t-il souligné à ce propos.

Partant de ce constat, Marc Fischbach s'est engagé dans un vibrant plaidoyer pour un nouveau type d'école. «(...)l'école du savoir devra évoluer vers une école d'ingénierie des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être», a-t-il lancé. Et l'orateur de poursuivre: «Si l'école traditionnelle tarde à réagir, d'autres structures de formation se substitueront à elle. Des structures mieux outillées pour répondre aux exigences de l'époque, des structures qui appréhendent mieux et valorisent davantage la diversité des compétences que sont celle de toute femme et de tout homme. Des structures qui ne prononcent pas d'exclusion au nom de canons académico-scolaires d'évidence surannés (...) Mon voeu le plus cher est donc que tous les membres de notre société comprennent le danger dans lequel se trouve l'école publique du fait de sa relative incapacité de réponse aux défis de notre temps. Et que tous nous voulions sa mue, afin qu'elle soit à même d'assurer à l'avenir, comme par le passé, la haute mission qui est la sienne».

Repenser les modes d'évaluation

Ayant défini ses vues quant à la tournure que devrait prendre selon lui le monde scolaire luxembourgeois, Marc Fischbach s'en est pris assez violemment à ceux qui auraient tendance à freiner cette transition. «Il n'y a qu'à observer comment des rénovations aussi prudentes que celle du système de compensation font encore régulièrement l'objet d'interrogations anxieuses et pusillanimes – y compris dans certains milieux politiques – pour comprendre la crispation sur l'ancien système de repérage des compétences et le refus d'expérimenter des voies novatrices et porteuses de valeurs ajoutées. Voilà un exemple de ces scléroses qui constituent à terme un facteur indéniable de fragilisation de l'école, dans un premier temps, de notre bien-être social et économique après», a-t-il relevé.

Pour Marc Fischbach, «c'est un euphémisme que de dire que l'actuel système de reconnaissance des compétences n'est pas adapté aux nouvelles données». Il considère que le diplôme, dans sa conception traditionnelle, ne répond plus aux exigences de notre époque. «Oui, je n'ignore point que de telles déclarations sont dérangeantes. Mais nous n'avons qu'à regarder les réalités en face. Si l'ABBL ne fait plus de nette différence entre les détenteurs du bac et les non détenteurs, elle donne un signal auquel nous devons être attentifs», a expliqué le ministre.

Dans cet ordre d'idées, Marc Fischbach a plaidé en faveur d'un diplôme «rénové, ouvert, multiforme qui prenne en compte toutes les potentialités de chaque individu et qui se fonde sur la conviction que le progrès, l'efficacité et l'intelligence sont aujourd'hui collectives».

L.W. 21/12/94

Formation, examens, évaluation

A l'occasion du forum national de la formation professionnelle, notre ministre de l'Education nationale a formulé certaines idées fort valables auxquelles tout homme de bon sens peut et doit souscrire. Malheureusement certaines de ses déclarations vont dans une direction où aucun pédagogue sérieux ne peut le suivre, même s'il risque par là de s'attirer les foudres de notre ministre d'Etat qui désire, si l'on en juge par certain article, des fonctionnaires plus muets encore que des carpes.

Lorsque Monsieur Fischbach dit que «l'école du savoir devra évoluer vers une école d'ingéniérie des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être», il reste dans le domaine du galimatias pseudo-pédagogique moderne qui finalement ne fait de mal à personne, mais permet de meubler à peu de frais les discours politiques. S'il ajoute que «l'intelligence aujourd'hui est collective», il va plus loin et verse dans des théories plutôt bizarres, assimilant l'homme à quelque membre d'une ruche ou d'une fourmilière. En tout cas, pareil raisonnement choque tout vrai pédagogue qui constate au fil des jours que l'intelligence est bien individuelle.

Mais en s'attaquant une fois de plus aux examens tels qu'ils sont – encore – pratiqués chez nous, en prétendant que «c'est un euphémisme de dire que l'actuel système de reconnaissance des capacités n'est pas adapté aux nouvelles données», en parlant de «canons académico-scolaires d'évidence surannés», notre ministre condamne le travail fait chaque année par des dizaines, voire même des centaines de professeurs et jette le discrédit sur tout notre enseignement. S'il croit à ses propres paroles, pourquoi continue-t-il à obliger élèves et professeurs de se soumettre au stress de toute une année où interrogations et devoirs se suivent de façon ininterrompue?

D'autre part, le système des compensations nettement trop généreux aux yeux de l'écrasante majorité des professeurs, mais qui aux dires du ministre, fait «l'objet d'interrogations anxieuses et pusillanimes» et «fait comprendre la crispation sur l'ancien système de repérage des compétences» a déjà porté ses fruits et fait ses premières victimes. En effet, une lettre du recteur de l'université de Liège en date du 21 octobre 1994 fait savoir à Monsieur le ministre en personne, que désormais les élèves luxembourgeois devront «passer un examen d'admission de mathématiques» alors que jusqu'ici «l'inscription en première candidature» se faisait «sans examen d'admission». Voilà où nous mène une politique laxiste que le recteur de Liège n'est pas le seul à regretter. En effet, non seulement tous les élèves sérieux ainsi que leurs parents, mais de plus en plus d'élèves moins studieux se rendent compte que sans contrôle rigoureux, sans examens fastidieux mais incontournables, leurs chances de trouver une place d'études à l'université sont fort réduites, sans parler des possibilités de trouver un emploi. Or, c'est justement ce dernier fait que notre ministre nie radicalement. Il pense même triompher en disant que «l'ABBL ne fait plus de différence entre les détenteurs du bac et les non détenteurs», croyant ainsi prouver définitivement la vanité des diplômes. Malheureusement pour lui, c'est là l'argument qui le condamne, lui et son système. En effet, si aujourd'hui on ne tient plus compte des diplômes, ce n'est pas qu'ils soient devenus superflus, non, c'est parce que distribués à tour de bras et à n'importe qui, ils ont perdu toute valeur.

Raymond Schaack

Ë N N E R

DRÖCK

Vous cherchez une imprimerie qui a du caractère. Qui est performante sur le papier. Mais aussi dans les autres disciplines: conseil, service, livraison. Faites confiance à Polyprint, l'imprimeur impressionnant.

POLYPRINT

44, rue du Canal • L-4050 Esch-sur-Alzette • Tél.: 54 13 82 • Fax: 54 13 87

Die « Neue Schule »: ein sozialistischer Ladenhüter!

Da hat unser (Noch ?)-Erziehungsminister aber wieder einmal kräftig auf die Pauke gehauen und seinen „verkalkten" Widersachern gehörig den Marsch geblasen. (cf. LW, 10.12.94, Bericht über das „Forum national de la formation professionnelle") Mit unverdrossenem, fast schon missionarischem Eifer wird in altbewährter, rhetorisch-dualistischer Manier das Reich des Lichts (die sog., wenn auch nicht näher definierten „exigences de notre époque" und natürlich die „Neue Schule" dem Reich der Finsternis („école traditionnelle") entgegengehalten. Neuerdings sind dabei sogar apokalyptische Untertöne unüberhörbar: wenn wir nicht schleunigst die öffentliche Schule in die Fischbachsche „Neue Schule" umwandeln, dann wird's über kurz oder lang um unser „soziales und wirtschaftliches Wohlergehen" geschehen sein ...

Bevor ich als verstockter und verkalkter, an bestimmten traditionellen Berufsvorstellungen hängender Volksschädling aus dem Verkehr gezogen werde, wollte ich allerdings noch wissen, wie „neu" diese „Neue Schule" denn nun eigentlich ist. Denn einiges an des MEN's Reform-Prosa kam mir nun doch sehr bekannt vor. Ich brauchte nicht lange zu suchen, um einige verblüffende Parallel-„Neuigkeiten" aus meinem Archiv auszugraben. Man urteile selbst :

La mission de l'éducation nationale consiste essentiellement à préparer les jeunes à l'intégration sociale tout en valorisant les potentialités les plus diverses qui sont propres à chaque enfant.

... l'éducation devrait mettre chacun en mesure ... de continuer à s'éduquer tout au long de sa vie ...

Respecter l'individu, développer ses capacités et répondre à ses intérêts, favoriser l'épanouissement de sa personnalité, voilà des finalités pédagogiques à mettre en équation avec les exigences d'ordre économique et socio-culturel de la collectivité nationale.

Le bilan des échecs scolaires est extrêmement lourd : ... loin de satisfaire aux fonctions essentielles de l'École, ce système, par sa rigidité et par son manque de perméabilité, n'est plus en mesure d'assurer aux jeunes un passage aisé à la vie d'adulte ...

M. Fischbach a plaidé en faveur d'un diplôme (?) „rénové, ouvert, multiforme, qui prenne en compte toutes les potentialités de chaque individu ...

La vie contemporaine demande des femmes et des hommes ouverts, prêts à changer de métier, capables d'apprendre tout au long de leur vie.

Si l'école traditionnelle tarde à réagir, d'autres structures de formation se substitueront à elle. Des structures mieux outillées pour répondre aux exigences de l'époque, des structures qui appréhendent mieux et valorisent davantage la diversité des compétences que sont celle(?) de toute femme et de tout homme.

Des structures qui ne prononcent pas d'exclusion au nom de canons académico-scolaires d'évidence surannés.

Dem aufmerksamen Leser wird natürlich nicht entgangen sein, daß es neben den Übereinstimmungen (bis ins Vokabular hinein !) natürlich auch gewisse Unterschiede gibt. So fällt auf, daß die Thesen der Fischbachschen Ideenlieferanten insgesamt etwas hausbackener formuliert sind : *„répondre à ses intérêts, favoriser l'épanouissement de sa personnalité", „ces jeunes gens, plus ou moins qualifiés* (immerhin !) *... quittent l'École sur l'expérience d'une série d'échecs ..."* Wie ganz anders, moderner, dynamischforscher klingt das alles beim Kopisten : *„appréhender et valoriser davantage la diversité des compétences".* Und das traumatisierende Erlebnis eines *„échec"* wird unwiderruflich in eine *„exclusion"* verwandelt. Trotz dieser eher modisch bedingten sprachlichen Aufmotzung kommt man nicht umhin festzustellen, daß sich die „Neue Schule"-Missionare ungeniert an der Werbekampagne für die in den 70er Jahren unter sozialistischer Regie entworfene „Gesamtschule" inspiriert haben. (Die Zitate im ersten Teil stammen alle aus der Broschüre *„Le Tronc commun à Luxembourg. Une réforme fondamentale", Courrier de l'Éducation nationale, juillet 1977.)*

Robert Krieps, mit gesundem luxemburgischem Menschenverstand ausgestattet, war damals allerdings klug genug, Einwände und Proteste aus Professoren- und Elternschaft zur Kenntnis zu nehmen und gewichtige Korrekturen an seiner Fundi-Reform vorzunehmen.

Auch das ist anders geworden : trotz (oder vielleicht wegen ?) massiver Wähler-Schelte im vergangenen Juni setzt Marc Fischbach unbeirrt auch weiterhin auf den Ausbau seines neu-alten Schulgespinstes, welches schnöde, „überholte" Wissensvermittlung über Bord werfen und alle mit einem wertlosen, wenngleich „multiformen" (sic) Volks-Abi ausstatten will. Die Selektion dieser Glücklichen kümmert den Unterrichtsminister, scheint's, nicht mehr : die wird dann von anderen, der ABBL etwa, vorgenommen werden.

Ob das man gut gehen wird ?

C. Felten

Aer Meenung ist ein Forum für Leser und Vereinigungen. Die hier geäußerten Meinungen und Stellungnahmen werden ohne Verantwortung der Redaktion veröffentlicht.

Die „neue" Unterrichtspolitik oder: vom Jonglieren mit Illusionen

t 7/1/95

Wunsch und Wirklichkeit 1

„... des structures qui appréhendent mieux et valorisent davantage la diversité des compétences que (?) sont celle (?) de toute femme et de tout homme." (M. Fischbach, 9.12.1994)

In verständliches Deutsch übertragen, bedeutet dies doch wohl, daß die Schule, insbesondere das Lyzeum, die verdammte Pflicht habe, „die Fähigkeiten und die Persönlichkeiten eines jeden Schülers" so zu „fördern", daß er das Beste aus seinem genetischen Kapital herausschlagen möge. So jedenfalls formulierten es die Väter des „tronc commun, une réforme fondamentale" neun Jahre nach dem famosen Pariser Mai '68.

Einmal abgesehen davon, daß nicht nur die bittere Schulwirklichkeit tagtäglich beweist, daß es Gescheite und weniger Gescheite, Faule und Fleißige gibt, so setzt nun doch ein großzügiges Geltenlassen dieses (rousseauistischen) Prinzips voraus, daß die Schule Umstände bieten muß, die dessen Verwirklichung ermöglichen.

Nur: Wie soll der Lehrer, der Professor individuelle Lern- und Verständnisschwierigkeiten a) ausmachen und b) abstellen, wenn er es mit mehr als 25 zappligen und durch immer hemmungsloser werdenden TV-Genuß völlig durchgedrehten Wohlstandskindern zu tun hat, die zu Hause, auf der Straße, im Fernsehen vor allem eins mitbekommen haben: Belohnt in dieser Gesellschaft wird nicht mehr der integre Fleiß, sondern die Schläue bzw. Brutalität und Rücksichtslosigkeit. Oder, wie es ein Schüler kürzlich unübertrefflich formuliert hat: „Lernen? Igitt. Das heißt doch heute: Improvisieren und Kompensieren ..."

Auf diesem, heute schon zur Resignation verleitenden Hintergrund schickt sich nun das Unterrichtsministerium an, die Klasseneffektive noch höher zu treiben: Die Abschaffung des Aufnahmeexamens ist beschlossene Sache; die Nicht-Einstellung von „chargés de cours" wird nur „dank" höherer Effektive und Fummeleien an der „tâche" der bestallten Lehrkräfte zu meistern sein!

Die Folgen sind absehbar: Noch mehr Frust und Anonymat in heute schon hoffnungslos überfüllten und entpersönlichten Schulfabriken, noch mehr Aggressivität und Daseinsleere, noch mehr Hysterie, Unterstellungen und klotzige Vorwürfe von oben, noch mehr Resignation und müdes Schulterzucken unten.

Wunsch und Wirklichkeit 2

„M. Fischbach a plaidé en faveur d'un diplôme rénové, ouvert, multiforme qui prenne en compte toutes les potentialités de chaque individu ..." (9.12.1994)

Also: Jedem ein, sein Diplom, auf daß wir werden ein einig Volk von Abiturienten!

Schon heute berauscht man sich in Pressekonferenzen und -mitteilungen an Erfolgsmeldungen und statistisch verbrämtem Wortgetöse über die Erfolge der MEN-Reformen!

Die Realität sieht leider nicht so blendend-rosig aus, wie es uns die Marktschreier glauben lassen wollen:

Beherrschung der elementaren grammatikalischen und orthographischen Regeln, eine saubere, korrekte Ausdrucksweise, früher Selbstverständlichkeiten, die man von Inhabern des Ire-Diploms erwarten durfte, sie sind heutzutage gar nicht mehr so selbstverständlich. Der Minister gibt das sogar zu, wenn er darauf verweist, daß die Banken neuerdings ihre eigenen Ausleseverfahren anwenden. Nur: Wem verdanken wir diese de-facto-Abwertung unseres Abiturs?

Doch wohl nicht nur den „faulen" Professoren, die, wenn sie Schluderjahnes und reinrassige Faulheit mit den ihnen zu Gebote stehenden Mitteln ahnden, von einer aufrecht-empörten Um- und Mitwelt zu hören bekommen, sie seien Kinderschänder und, überhaupt, „verkalkt" ...

Beharren sie, trotz allem, auf ihren Ungenügenden, so sorgt eine großzügig konzipierte Kompensierungsmaschinerie für das unbeschadete Weiterkommen der Leutchen, die auch nach sieben Jahren Sekundarunterricht keinen Akkusativ von einem Dativ unterscheiden können.

Die Misere wird noch schlimmer, wenn man an die Zukunft solcherart Verführter denkt: Nach zig Jahren teurer postsekundärer Studien stehen sie eines Tages da mit dem tröstlichen Bescheid: „Tut uns leid, aber Sie bieten nun wirklich nicht die Gewähr fürs Lehramt, diesen oder jenen Ingenieurs- oder Betriebswirt-Posten." Gott sei Dank ist unser Land klein, und manchen kann, dank guter väterlicher Beziehungen, weitergeholfen werden.

Das Dumme an der Sache ist bloß: Denen wäre auch geholfen worden, ohne daß man ein Schulsystem hätte ruinieren müssen, das vor Jahren auch und vor allem denen eine faire Chance bot, die keinen einflußreichen Vater oder Onkel hatten!

C. Felten

Je défends:

- **les enseignements secondaire, secondaire technique, supérieur**
- **une formation solide des jeunes**
- **la qualité des diplômes luxembourgeois**
- **mon métier de professeur**
- **ma carrière universitaire**

Je me syndique: A P E S S

Déclaration d'adhésion

(à adresser au **trésorier de l'APESS:** Charles Hild / 3, rue A. Lincoln / L - 8333 Olm)

Je soussigné(e) déclare par la présente que j'adhère à

l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur (APESS a.s.b.l.)

- J'autorise le trésorier de l'APESS à prélever sur mon CCP le montant de la cotisation annuelle (= 2000.- F)
- Je virerai moi-même la montant de la cotisation au CCP de l'APESS: 22 078 - 59

(Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et Prénom: .....

Rue et numéro : ....

Code et localité : .....-..... .....

Spécialité(s) : .....

Etablissement : .....

CCP : .....

....., le .....

.....

(Signature)

Le supermarché de l'informatique

VOBIS SUPER STORE

... on ne fait pas les choses à la moitié

Vobis Superstore rue de l'avenir L-3895 Foetz Bureau: 57 16 91 Fax: 57 16 86
Heures d'ouverture: lundi 14:00-19:00 Mardi-Vendredi 10:00-19:00 Samedi 10:00-17:00

*L'ordinateur de l'année dans la catégorie 486**

Mini-Tower 486DX2-80

Harddisc 420 MB
Ram: 4 MB
Ecran: LE 48/P SVGA
Cherry Keyboard
Graphiccard 1 MB
Software:
OS/2 Warp, Bonus Pack
Corel Draw 4.0, Starwriter
Garantie 1 an

42900.-

Imprimante couleur

Epson
Stylus color
720 dpi

20980.-

*L'ordinateur de l'année dans la catégorie Pentium**

SKY-Tower Pentium 90

Harddisc 420 MB
Ram: 8 MB
Ecran: LE 48/P SVGA
Cherry Keyboard
Graphiccard 1 MB PCI
Software:
OS/2 Warp, Bonus Pack
Corel Draw 4.0, Starwriter
Garantie 3 ans
Contrat de maintenance on site
1an 48h gratuit

83900.-

Multimedia Bundle

CD-Rom 2 speed
carte de son 16 bit
2 Hautparleurs

9900.-

Plus que 6000 produits sur 750 m²
(*) élus par les lecteurs "CHIP"

APESS

L'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur

fondée en 1905,

est certainement le plus ancien et le plus représentatif des syndicats de l'enseignement postprimaire.

Ses meilleurs atouts ont toujours été

* l'engagement avec lequel elle défend en public les *intérêts* de *tous* les professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur,
* une neutralité idéologique absolue,
* son indépendance totale par rapport à tous les partis politiques et par rapport à certaines grandes organisations dont les objectifs ne sont pas forcément identiques aux siens,

ses structures transparentes et démocratiques:

* la certitude que les membres de son Comité Central sont élus démocratiquement par une Assemblée Générale et non par quelque Père Joseph,
* la certitude que ses dirigeants renoncent à occuper des postes politiques ou administratifs afin d'éviter tout conflit d'intérêts,
* la certitude que le recrutement de nouveaux membres se fait sans obscurs agissements et sans pression aucune.

L'APESS est fermement décidée à lutter inlassablement pour un enseignement de qualité et les droits et intérêts de ses membres !